

TABLEAU des valeurs de la taxe d'aménagement

Type d'opération constructions	valeur fofaitaire	valeur fofaitaire (suite à abattement de 50 %)	unité de référence
régime général	712 €		par m ² de surface (L.331-10)
Logements ou locaux d'hébergement bénéficiant de prêts aidés (PLUS, PLA, LES, PSLA, PLS, LLS) ou d'un taux de TVA réduit		356 €	par m ² de surface (L.331-10)
Les locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes		356 €	par m ² de surface (L.331-10)
- les premiers 100 m ²			par m ² de surface (L.331-10)
au-delà des 100 premiers M ²	712 €		par m ² de surface (L.331-10)
Locaux à usage d'industriel et leurs annexes Locaux à usage artisanal et leurs annexes Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale		356 €	par m ² de surface (L.331-10)
Installations et aménagements			
Tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs	3 000 €		par emplacement (L 331-13)
Habitations légères de loisirs	10 000 €		par emplacement (L 331-13)
Aires de stationnement non comprise dans une surface close et couverte	2 000 €		par emplacement (L 331-13)
Majoration possible sur délibération	jusque 5 000 €		
Bassin des piscines	200 €		par m ² de surface (L 331-13)
panneaux photovoltaïques au sol	10 €		par m ² de surface (L 331-13)
Eoliennes supérieures à 12 m	3 000 €		à l'unité (L331-13)